

Pêches

ral. Pour le reste, il ne fait aucun doute que seul l'État d'origine doit avoir le droit de pêcher cette espèce.

Les espèces sédentaires qui vivent sur le plateau continental sont déjà soumises, par la Convention sur le plateau continental de 1958, à laquelle le Canada est partie, aux droits souverains des états côtiers.

En conclusion, monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est fait l'avocat de la politique la mieux appropriée pour assurer aux pêcheurs canadiens toute la protection nécessaire au progrès de leur industrie, et pour que leur bien-être individuel et leur contribution au bien-être national ne cessent de s'améliorer. Une politique exclusivement fondée sur des concepts de souveraineté ne ferait qu'accentuer les conflits qui existent déjà dans certains pays du monde. Nous nous sommes donné des lois et des règlements pour protéger nos pêcheries, mais nous avons également négocié des accords avec certains pays, lorsque c'était nécessaire. Nous continuerons de revendiquer nos droits sur le plan international, mais nous ferons également en sorte que les intérêts légitimes des autres États et de la communauté internationale dans son ensemble reçoivent juste considération.

● (1710)

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au présent débat et d'appuyer la motion présentée cet après-midi par mon chef qui émet le principe voulant que le Canada et les autres États côtiers soient propriétaires des ressources de la pêche sur leurs plateaux et talus continentaux respectifs, que l'administration de ces ressources relève de l'état côtier, que d'autres états ne puissent y pratiquer la pêche qu'avec l'autorisation de l'état côtier. J'appuie naturellement cette motion.

Mais avant d'aller trop loin, je voudrais m'opposer aux propos que le ministre des Pêches (M. Davis) a tenus la semaine dernière au Nouveau-Brunswick parce que le suis certain que le ministre doit être au courant de la position prise par notre parti le 22 septembre 1972, à une réunion du caucus atlantique tenue à Charlottetown dans l'Île-du-Prince-Édouard. A cette occasion, notre parti a précisé sa position à l'égard de nos ressources marines. Je veux donner lecture d'un extrait du communiqué publié à la suite de cette conférence sur nos ressources marines. Voici ce qu'on y dit:

... par l'intermédiaire de ce nouveau ministère, mettre sur pied un nouveau programme agressif pour étendre le contrôle et la gestion du Canada aux limites de son plateau continental, en vue d'assurer la conservation et la gestion de ses ressources marines;

Je pense que le ministre était au courant de cette résolution. Chose certaine, les gens de la côte atlantique l'étaient. Je ne m'explique pas pourquoi il essaie si délibérément de déformer les vues de notre parti et de nos membres à l'égard de la question du plateau continental. Je suis assez étonné également de constater les tiraillements qui se manifestent entre certains députés ministériels.

Dans son discours à St. Andrews, le ministre des Pêches a parlé du plateau continental et il a proposé un programme en vertu duquel nous ferions tout en notre pouvoir pour obtenir des droits exclusifs de pêche jusqu'aux limites comprises du plateau continental. Quelques jours plus tard toutefois, le lundi 28 mai, je crois, le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a proposé aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion qui demandait à la Chambre d'appuyer ce principe. La motion n'a pas

obtenu le consentement unanime de la Chambre. Je crois savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un de ceux qui se sont opposés à cette motion.

Des voix: C'est honteux!

M. Carter: Cette attitude ne m'a pas étonné et je suis convaincu qu'elle n'a étonné personne non plus dans la région de l'Atlantique car nous connaissons bien la position du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne les pêches. Plus précisément, en 1953, le ministre a déclaré dans un discours que la pêche c'était la pauvreté et que l'on devrait permettre à cette industrie de disparaître lentement. Voilà ce qu'a déclaré l'homme qui occupe maintenant le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il exposait alors son attitude vis-à-vis de l'industrie de la pêche et prétendait qu'elle était synonyme de pauvreté et qu'on devait la laisser disparaître lentement. Je crains qu'une lutte d'influence se déclare car notre ministre des Pêches, aussi bonnes que soient ses intentions, perdra tout probablement la partie; nous savons tous quelle influence le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut exercer sur le premier ministre (M. Trudeau) et nous avons pu constater avec quelle habileté il sait représenter les intérêts de ses commettants de Bay Street lorsqu'il est temps pour le premier ministre ou son gouvernement d'établir des politiques.

A mon avis, s'il doit y avoir opposition entre le ministre de l'Environnement et des Pêches et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures la région de l'Atlantique et en fait, le Canada, pourraient très bien en sortir perdants. Ce serait extrêmement regrettable, car nous savons tous que nos réserves de poisson diminuent au point où il n'est maintenant presque plus rentable de faire la pêche. Si cette situation allait se prolonger, il ne serait plus rentable de faire la pêche et un grand nombre de Canadiens, une bonne tranche de la population, ne pourront plus tirer leur subsistance de cette activité. Je dis cela en me basant sur des chiffres de 1971 établissant nos prises, je pense, à deux milliards et demi de tonnes. Ce chiffre est tombé à 300 millions de tonnes en 1972, bien que la capacité de nos flottilles de pêche ait augmenté grâce au progrès technique, à un meilleur équipement et le reste.

Cette situation est d'autant plus alarmante pour la région atlantique que l'on constate qu'à peu près 75 p. 100 de l'ensemble du poisson pris au Canada vient de cette région. C'est honteux. Je pense que le gouvernement actuel est terriblement coupable d'avoir laissé la situation d'aller ainsi se dégradant. En ce qui concerne la région de l'Atlantique, on constate—et je l'ai déjà dit en comité et à la Chambre—qu'il existe une indifférence absolue à l'égard de l'industrie de la pêche. Le gouvernement est totalement insensible aux besoins de la région quant aux installations portuaires et maritimes. Je suis certain que les dossiers du comité et du sous-comité des travaux publics concernant les ports spécialisés renferment des données très intéressantes et très alarmantes qui révèlent l'insouciance du gouvernement actuel envers l'industrie de la pêche, surtout dans la région de l'Atlantique.

Nous constatons que les crédits alloués cette année à des ouvrages comme les installations portuaires et les quais ne représentent plus que le quart de ce qu'ils étaient en 1951. Ce ne sont pas mes chiffres, mais bien ceux qui ont été donnés à la séance du sous-comité dont je viens de faire mention, par des hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics. Nous constatons, d'après leur témoignage devant le comité, qu'il en coûtera environ 30 millions de dollars cette année pour entretenir et réparer les installa-